L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI, 10 FEVRIER 1892.

PETITES ANNONCES.

DIVERS.

F. CAUDUMIER & CO., Imprimeurs, No 23 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmacienne, imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 12 mars—1 an

Le prix le plus élevé payé pour des meubles antiques, pianos, desks, comptoirs, vitrines, ou contenus de résidences. 40 rue Royale. 17 oct—tf

A VENDRE.

A VENDRE—Livres Espagnols et Français, neufs et d'occasion—Illustration Espanola, agencia de "Las Novedades."—34 Passage de la Bourse, encoignure Douane.
16fr—1m

DEMANDES.

On demande—Un bon patissier, chez Domecq, 165 Canal. 9 fév—3f

DEMANDE—Deux apprentis de 12 à 18 ans chez Magin, No 73 rue Anne. 7 fév—8f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Catherine Leithman veuve de John A. Huber.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 34,886—Division B.—Attendu que Conrad Leithman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Catherine Leithman, veuve de John A. Huber, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

3 fév—7 12 E. A. LUMINAIS, Greffier.

Succession de Mlle Annie Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 34,551.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John Lewis, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

5 fév—5 10 14

Succession de Paul Baynes ou Bajus.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 34,974.—Division E.—Attendu que John T. Ysaguirre, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Paul Baynes ou Bajus, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

10fév—10 14 19

Succession de Jos. Edw. Vignie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 34,934—Division D.—Attendu que Marie Annie Vignie, a présenté une pétition à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jos. Edw. Vignie, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

6 fév—6 11 14

Succession de Timothy McCarthy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 34,984.—Division B.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Timothy McCarthy, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

3 fév—3 7 12

Succession de Frederick Good.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans No 30,830—Division B—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dat d'dans la succession de feu Frederick Good, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

3 fév—3 7 12

Succession de Constant Zabé.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 34,722—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Louis Raley, veuve de Constant Zabé, testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

2 fév—2 7 11

Succession de Jean Canaie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 34,966.—Division E.—Attendu que Mme Maria Farau, veuve de Jean Canaie, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jean Canaie, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

2 fév—2 7 11

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 34,733 — Division A — Henry E. Gautreaux vs ses créanciers—Ordre de Cour—Cession des biens du pétitionnaire, Henry E. Gautreaux, est par le présent acceptée par la Cour en faveur de ses créanciers, et il est par le présent ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hicks, notaire N. O., le 20 février 1892, à 11 heures A. M., de sorte que les biens de dit insolvable soient vendus, dépens devant être les premiers payés sur ce produit, et qu'un nommé que la décharge de dette demandée par l'insolvable soit votée, que les dits créanciers déterminent quelle allocation sera faite sur l'actif ci-dessus vendus, consistant entièrement de propriétés mobilières; et si vendu à l'encan, que le même vote sur quelle terme et conditions et aussi à quelles provisions, pareille vente sera faite, et de sorte que pareilles autres matières soient considérées à être nécessaires, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues. Et il est de plus ordonné que F. B. Thomas, Esq., notaire, soit nommé pour représenter les créanciers non-résidents.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1892.

(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

14 janv—3f au 30fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 34,734—Division B—Henry E. Gautreaux vs ses Créanciers.—Ordre de Cour.—Cession des biens du pétitionnaire, Henry E. Gautreaux, est par le présent acceptée par la Cour en faveur de ses créanciers, et il est par le présent ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hicks, notaire N. O., le 20 février 1892, à 11 heures A. M., de sorte que les biens de dit insolvable soient vendus, dépens devant être les premiers payés sur ce produit, et qu'un nommé que la décharge de dette demandée par l'insolvable soit votée, que les dits créanciers déterminent quelle allocation sera faite sur l'actif ci-dessus vendus, consistant entièrement de propriétés mobilières; et si vendu à l'encan, que le même vote sur quelle terme et conditions et aussi à quelles provisions, pareille vente sera faite, et de sorte que pareilles autres matières soient considérées à être nécessaires, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues. Et il est de plus ordonné que F. B. Thomas, Esq., notaire, soit nommé pour représenter les créanciers non-résidents.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1892.

(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

10fév—10 14 19

Succession de Jos. Edw. Vignie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 34,934—Division D—Attendu que Marie Annie Vignie, a présenté une pétition à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jos. Edw. Vignie, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

6 fév—6 11 14

Succession de Timothy McCarthy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 34,984—Division B—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Timothy McCarthy, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

3 fév—3 7 12

Succession de Frederick Good.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans No 30,830—Division B—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dat d'dans la succession de feu Frederick Good, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

3 fév—3 7 12

Succession de Constant Zabé.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 34,722—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Louis Raley, veuve de Constant Zabé, testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

2 fév—2 7 11

Succession de Jean Canaie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 34,966.—Division E.—Attendu que Mme Maria Farau, veuve de Jean Canaie, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jean Canaie, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

2 fév—2 7 11

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 34,733 — Division A — Henry E. Gautreaux vs ses créanciers—Ordre de Cour—Cession des biens du pétitionnaire, Henry E. Gautreaux, est par le présent acceptée par la Cour en faveur de ses créanciers, et il est par le présent ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hicks, notaire N. O., le 20 février 1892, à 11 heures A. M., de sorte que les biens de dit insolvable soient vendus, dépens devant être les premiers payés sur ce produit, et qu'un nommé que la décharge de dette demandée par l'insolvable soit votée, que les dits créanciers déterminent quelle allocation sera faite sur l'actif ci-dessus vendus, consistant entièrement de propriétés mobilières; et si vendu à l'encan, que le même vote sur quelle terme et conditions et aussi à quelles provisions, pareille vente sera faite, et de sorte que pareilles autres matières soient considérées à être nécessaires, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues. Et il est de plus ordonné que F. B. Thomas, Esq., notaire, soit nommé pour représenter les créanciers non-résidents.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1892.

(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

14 janv—3f au 30fév

NOUVELLE ORLEANS, LNE., 12 Décembre 1891.

AVIS est ici donné que j'ai été nommé par la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, curateur des biens de THOS. W. BOTHICK interdit.

Tout ce qui est dû à ce dernier ne doit être payé, de même que toutes réclamations contre lui doivent être approuvées doivent et être présentées pour être payées.

On me trouvera au No 110 de la rue Gravier, en bureau d'agent, les jours, de 9 heures à 11 A. M. et de 3 à 5 P. M.

16 déc—1m CHAS. W. BROWN.

CHARBON. COKE.

W. G. Coyle & Cie

CHARBONS

PITTSBURGH, ALABAMA,

KANAWHA et ANTHRACITE.

COKE DE GAZ.

—BUREAU—

47 - RUE CARONDELET - 47

1er sept—Dim 30 n non

BASILE BARES

FACTEUR DE PIANOS,

84 Rue Royale, Nlle-Orléans

—SEUL AGENT POUR LES—

PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Qui trouvent le ton de qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction par hyde pour la sonorité puissante, la douceur et le fini du toucher, l'égalité de la clavier, le maximum de l'agrément. Ces pianos en résonnement ne volontés d'une pureté de son ne se lassent jamais.

Le succès et régénérateur a atteint une époque qui

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 9 FEVRIER—CLASSE No 123

Tirage de 4 heures P. M.

Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
31	23	52	50	68	6	71	48	60	46	39	41	9	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et jour ouvrable dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.

Ce 9 février 1892—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILKIN.
Commissaires.

Les plans de ces tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes les succursales

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique à la Nouvelle-Orléans.

Remontés depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'i suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui sont en dernier l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces de ce certificat auquel nous joignons nos fac-similés de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. T. Early

COMMISSAIRES.

Nous soussignés, comité spécial nommé par le Bureau des Directeurs de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, pour s'enquérir de la dite compagnie selon leur valeur actuelle sur le marché, déclarons qu'après un examen minutieux, l'évaluation du dit actif telle que spécifiée ci-dessus, est vraie et correcte.

H. LAROUSSINI.
JULES ANDRIEU.
PIERRE PUJOL.
E. J. BOBET, Vice Président.

DIRECTEURS.

Edw. J. Bobet,	Jules Tuyes,
Jules Andrieu,	E. J. Bemarest,
H. Gallier,	P. P. Duquid,
J. W. Hincks,	Gus Pitot,
Hyppolite Larousse,	L. Roards,
Henry Denis,	H. L. Taylor.
21 janv—1m	

Nous soussignés Banques et Banquiers paraissent nous familiariser avec les affaires actuelles de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentées à nos comptoirs.

R. W. WALTHALEY, Pres La Nat. Bank
E. A. BRIGGS, Pres. Hibernia N. Bank
A. BALDWIN, Prest. N. O Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirago Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE ORLEANS,

MARDI, 8 MARS 1892.

GROS LOT:

$300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$300,000, sont	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500,	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de $500, sont	$50,000
100 Lots de $300,	30,000
100 Lots de $200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, sont	$99,900
999 Lots de $100,	99,900
2,134 Lots se montant à	$1,034,800

PRIX DU BILLET:

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 15 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous paierons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, en voyés à nos correspondants.

Adresses à PAUL CONRAD,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Donner l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à tous nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Institution d'Etat. Les autorités postales nous donnent maintenant à livrer toutes nettes SOLVANTES aux adresses à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres REGISTRÉES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités éloignées chaque tirage en nombre voulu, par Express, aussi frais que nous.

ATTENTION.—La Cour Supérieure de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenant la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, étant qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

Il a été aussi décidé que les billets émis conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine deviendraient légaux et le tirage continuera non-stop après le 1er janvier 1895, en continuant de cette façon sur l'an 1919.

QUELQUES QUESTIONS QUI SOIENT LES CIRCONSTANCES dans la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Le seul des systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs ne veulent d'exercice démissionnés, que les acheteurs doivent y faire attention, et ne pas engager un instant pour avoir des BILLETS DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, afin d'avoir la chance du lot gagnant.

ASSURANCES.

Conformément aux exigences de la Charte, la

Compagnie d'Assurances de la Nile-Orléans

Publie l'état de situation suivant de ses affaires au 1er janvier au 31 décembre 1891:

Primes d'incendie	$139,280 36	
Primes de rivières	2,194 44	$191,474 80
Primes acquises réservées de 1890		53,326 59
Total des primes		$244,801 39
A déduire—		
Intérêts, loyers et commissions		$19,718 54
Reçu		$225,082 85
A déduire—		
Pertes de 1890	$ 4,073 48	
Pertes de 1891	90,267 46	
Pertes payées	$ 94,340 94	
Pertes ajustées et non ajustées	13,877 10	
Pertes totales	$108,218 04	
Primes remises, commissions, salaires, taxes, dépenses générales, Board of Underwriters, frais judiciaires, mobilier, Corps de Sauvetage Rabaud	96,756 72—	204,974 77
Bénéfice net		$59,545 18
A déduire—		
Primes non acquises. Réserve pour 1891		61 024 98
Déficit		$ 1,479 80

La Compagnie a l'actif suivant au 31 décembre 1891:

Argent dans les banques	$31,849 57
Primes en cours de collection	17,667 93
Primes faites sur les polices et agents à et in cours de transmission	10,232 16
1 bon du Washington Artillery	1,000 00
3 bons (Waterman et Lexington)	13,650 00
3 bons certificats consolidés	3,015 00
9 bons certificats ordinaires	9,000 00
16 bons de chemins de fer (extended)	16,960 00
53 bons consolidés (Crescent extended)	58,300 00
674 bons à prime de $20 chacun	21,295 40
1 bon St. Bernard Steam Fire Company	80 00
52 consolidé 4 pour cent de l'Etat de la Louisiane	37,400 00
200 actions de l'Association du Cimetière de la Métairie	18,000 00
200 actions de la New Orleans Gaslight Company	19,400 00
1 action du New Orleans Cotton Exchange	200 00
Billets hypothécaires garantis par première hypothèque sur propriétés foncières de la Nile	33,853 15
Prêts sur demande, garantis par titres vivables	3,475 00
Bill à recevoir en règlement de primes	3,449 89
Propriété foncière à la Nile-Orléans, Paissance, Etat de la Florida	45,001 00
Meubles de bureau, installations et coffre-forts	1,000 00
Marbre d'Etat	37 77
Dépôt à la N. O. Gas Light Company	5 00
Intérêt jusqu'au 1er juillet 1891	2,667 66
Primes aux billets garantis par sécurités	8,000 00
	$343 923 42

PASSIF

Fonds capital	$265,000 00
Primes (en réserve)	61,024 98
Dû pour réassurances	504 05
Pertes ajustées et non ajustées	13,877 10
Réclamations répondues et en Cour	3,907 45
Dividende déclaré en juillet 1891	$7,950 00
Moins montant payé	6-50 94
Dividendes non réclamés	1,099 06
	$345,413 22

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.

(Signé) J. TUYES, Président.
JOS. HINCKS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 20e jour de janvier, 1892.

JAMES PAREY, Notaire.

Nous soussignés, comité spécial nommé par le Bureau des Directeurs de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, pour s'enquérir de l'actif de la dite compagnie selon leur valeur actuelle sur le marché, déclarons qu'après un examen minutieux, l'évaluation du dit actif telle que spécifiée ci-dessus, est vraie et correcte.

H. LAROUSSINI.
JULES ANDRIEU.
PIERRE PUJOL.
E. J. BOBET, Vice Président.

DIRECTEURS.

Edw. J. Bobet,	Jules Tuyes,
Jules Andrieu,	E. J. Bemarest,
H. Gallier,	P. P. Duquid,
J. W. Hincks,	Gus Pitot,
Hyppolite Larousse,	L. Roards,
Henry Denis,	H. L. Taylor.
21 janv—1m	

Nous soussignés Banques et Banquiers paraissent nous familiariser avec les affaires actuelles de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentées à nos comptoirs.

R. W. WALTHALEY, Pres La Nat. Bank
E. A. BRIGGS, Pres. Hibernia N. Bank
A. BALDWIN, Prest. N. O Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

The Southern Insurance Company of New Orleans.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Neuvième Etat Annuel.

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1891:

Primes reçues

Sur risques de incendie	$518,578 30
Sur risques de rivières	16,985 97
Sur risques de mer	8,242 65
	$543,207 92
A ajouter:	
Primes non acquises de 1890	133,231 10
Total des primes	$676,439 02
A ajouter:	
Intérêt et profits et pertes	22,782 63
Revenu total	$699,221 70
A déduire: Pertes payées—	
Sur risques d'incendies	$227,680 36
Sur risques de rivières	5 644 92
Sur risques maritimes	6,647 24
Total pertes payées	$239,982 52
Primes remboursées et cancellations	67,027 97
Commissions	81,855 60
Réassurances	47,130 73
Egice et Hoonoes y compris toutes les autres articles	17,924 41
Dépenses, bureau local et agences, salaires Board et underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Mandeville Sebcock, foyer, impressions frais judiciaires, etc	49,344 37
Total des débours	$502,065 60
Surplus	$196,258 10

Despues—

Réservé pour risques non expirés	$138,565 59
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	44,859 55
Profits et pertes	12,832 96
	$196,258 10

ACTIF

(A l'exception du numéraire.)

Comptant en main, à savoir:	
En banques	$101,441 28
Au bureau	3,615 10- $105,059 48
100,000 obligations de la Nile-Orléans, émission Croes	105,500 00
92,000,000 bons primes de la ville de la Nile Orléans, y compris les numéros tirés	192,000 00
$52,000 coupons bons des Etats-Unis, 4 pour cent	29,250 00
$30,000 bons de la Louisiane 6 pour cent	25,800 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatéraux)	18,985 00
Un bon au capital de la N. O. Board of Trade	20 00
Une action du capital de la Sugar Exchange	125 00
25 actions de la N.O. Warehouse Co	$25 00
Une action French Opera House	100 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co	50 00
Primes en cours de perception	65,731 62
Meubles, accessoires, coffre-fort, etc.	2,000 00
	$545,096 10

PASSIF.

Capital-actions	$300,000 00
Fonds de réserve	60,000 00
Dividendes non encore réclamés	540 00
Réser.é pour risques non expirés	138,565 59
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	44,859 55
Balance (non compris le dividende de juillet 1891)	830 96
	$545,096 10

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi ce jour. Nouvelle Orléans, 10 janvier 1892.

P. T. DUBOS, notaire.
198 rue Gravier.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la Compagnie, qu'il expose ci-dessus en représente correctement la situation.

(Signé) FRANK RODER.
THOS. J. WOODWARD.
JOS. SCHWARTZ.
F. G. ERNST.
J. H. MENGE.

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires sur demande l'intérêt dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Nlle-Orléans, Lne., 9 janvier 1892.

20 janv—1m

THE NEW-ORLEANS BEE

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known, throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the French American population. Very valuable family paper and specially recommended to the attention of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of th French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $15; six months, $8 three months, $4; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Leeds & Company vs Peter Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 11,297—En vertu d'un pluries writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 mars 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec les bâtisses améliorations qui s'y trouvent, désigné comme lot Cinq, dans l'lot borné par les rues Thalie, Tchoupitoulas, Erato et Nouth Peters, ayant vingt-sept pieds de face à la rue Thalie, sur une quante deux (52) pieds de profondeur, entre lignes parallèles, étant en arrière des lots Un et Deux.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 fév—10 17 24—mars 3 10 13

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur dans le Bas.

Jacob Von Horen vs Elisabeth Von Hoven, femme d'Albert Barlow et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,375.—En vertu d'un writ de fieri facias contre Elisabeth Von Hoven, femme d'Albert Barlow, intitulé héritier de sa femme décédée, Elisabeth Von Hoven, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 février 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Tout ce certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et les droits, privilèges, privilèges et dépendances y appartenant, et spécialement tous les droits d'alluvion ou accrétions de terre, situé dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans dans l'lot borné par l'avenue Peters, les rues Féonline et Front et le fleuve Mississippi, lequel est désigné comme lot "C" sur le plan original de Hickerville, et comprend la moitié du dit lot la plus près de l'avenue Peters, et ayant deux cent soixante-quatre pieds quatre pouces de face sur la rue Féonline, mesure à peu près deux cent soixante-quatre pieds neuf pouces et une ligne de face à la rue Front et deux cent soixante pieds neuf pouces de profondeur entre lignes parallèles, mesure à peu près deux cent soixante-quatre pieds neuf pouces et une ligne de face à la rue Front et deux cent soixante pieds neuf pouces de profondeur entre lignes parallèles, mesure à peu près deux cent soixante-quatre pieds neuf pouces et une ligne de face à la rue Front et deux cent soixante pieds neuf pouces de profondeur entre lignes parallèles, étant la moitié du dit lot la plus près de l'avenue Peters et mesure deux cent cinquante pieds, plus ou moins, de profondeur entre lignes parallèles, étant la moitié du dit lot la plus près de la rue Féonline.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25jan—2f—fév—1 8 15 2 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Frederick Lang vs. Mme Eva Hattner, femme de L. L. Buttner, et E. L. Buttner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,503—En vertu d'un writ de saisie-arrêt à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 mars 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec les bâtisses améliorations qui s'y trouvent, désigné comme lot Cinq, dans l'lot borné par les rues Thalie, Tchoupitoulas, Erato et Nouth Peters, ayant vingt-sept pieds de face à la rue Thalie, sur une quante deux (52) pieds de profondeur, entre lignes parallèles, étant en arrière des lots Un et Deux.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 fév—10 17 24—mars 3 10 13

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur dans le Bas.

Jacob Von Horen vs Elisabeth Von Hoven, femme d'Albert Barlow et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,375.—En vertu d'un writ de fieri facias contre Elisabeth Von Hoven, femme d'Albert Barlow, intitulé héritier de sa femme décédée, Elisabeth Von Hoven, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 février 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Tout ce certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et les droits, privilèges, privilèges et dépendances y appartenant, et spécialement tous les droits d'alluvion ou accrétions de terre, situé dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans dans l'lot borné par l'avenue Peters, les rues Féonline et Front et le fleuve Mississippi, lequel est désigné comme lot "C" sur le plan original de Hickerville, et comprend la moitié du dit lot la plus près de l'avenue Peters et ayant deux cent soixante-quatre pieds neuf pouces et une ligne de face à la rue Féonline, mesure à peu près deux cent soixante-quatre pieds neuf pouces et une ligne de face à la rue Front et deux cent soixante pieds neuf pouces de profondeur entre lignes parallèles, mesure à peu près deux cent soixante-quatre pieds neuf pouces et une ligne de face à la rue Front et deux cent soixante pieds neuf pouces de profondeur entre